



CSA de proximité du 27/03/2026

Point 3 : Réorganisation de 4 CIO du département du Pas-de-Calais

I- Description de l'opération de regroupement :

A - Regroupement de façon physique entre septembre et décembre 2026 :

- 1- Les CIO de Béthune et de Bruay-la-Buissière sur le site du CIO de Bruay-la-Buissière
- 2- Les CIO de Lens et de Liévin sur le site du CIO de Liévin

B - Regroupement de façon administrative en septembre 2027 :

- 1- Les CIO de Béthune et de Bruay-la-Buissière sont regroupés.
- 2- Les CIO de Lens et de Liévin sont regroupés.

II- Contexte

A- Carte cible

- 1- La carte cible ministérielle, fixant en 2015, à 15 le nombre de CIO sur le territoire académique est toujours en vigueur.
- 2- A ce jour toutefois, l'académie compte 20 CIO (9 dans le Nord et 11 dans le Pas-de-Calais).
- 3- Les regroupements ont déjà été effectués dans le département du Nord, à la parution de la carte cible.
- 4- Elles sont mises en place dans le Pas-de-Calais en raison, depuis le 1^{er} septembre 2025, du désengagement financier du conseil départemental.

B- Particularités des CIO de Lens et Béthune

- 5- Ces deux CIO présentent un état de vétusté important, n'offrant pas les conditions de travail adaptées aux agents, ni les conditions d'accueil correctes aux usagers.
- 6- Deux CIO en bon état, et présentant des locaux suffisants pour accueillir les personnels de Lens et Béthune, sont situés à proximité (Lens et Liévin sont distants de 5km, Béthune et Bruay-la-Buissière de 10km).

IV- Conditions de déroulement des opérations

- 1- Un accompagnement resserré du SRAPI, et une implication du référent qualité de vie et condition de travail dans les opérations d'emménagement.
- 2- Une consultation des futurs occupants et des occupants à chaque étape du projet de relogement.

V- Conséquences sur les personnels

A la rentrée 2026, tous les agents restent titulaires de leur poste.

A la rentrée 2027,

- Tous les personnels PSYEN et administratifs sont transférés sur le RNE d'accueil et feront l'objet d'un accompagnement spécifique, notamment dans la perspective d'une mobilité professionnelle.
- Deux postes de DCIO sur quatre seront maintenus.
- le mouvement 2027 des DCIO a lieu habituellement en novembre lors du mouvement inter-académique et la situation des DCIO fera l'objet d'un accompagnement spécifique du DPE dans ce cadre.